

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

---

2024-144

## REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12-08-2024, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois d'août 2024
8. Autorisation de factures de 25 000 \$ et plus
9. Achat regroupé de chlore liquide
10. Adoption du budget révisé 3 2024 - OMH Maria-Chapdelaine
11. PAVL - Réfection chemin Alfred-Villeneuve
12. Entente relative à des travaux municipaux - Carré Marie-Brassard - Consentement à une modification cadastrale et à une modification de l'entente
13. Intérêt de la municipalité pour se doter d'un plan d'action pour revitaliser son territoire en tout ou en partie
14. Autorisation pour l'installation d'un conteneur de chasse
15. Abandon du projet de Mise à niveau du sentier Mask8atik8iche (PAFIRSPA)
16. Appui du projet de mise à niveau du sentier Mask8atik8iche au PAFIRSPA
17. Fonds participatif rural 2024 - Priorisation de projets
18. Modification à la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
19. Embauche d'un préposé aux restaurants
20. Correspondance
21. Rapport des élus
22. Questions du public
23. Varia
24. Prochaine assemblée publique le 7 octobre 2024
25. Levée de l'assemblée

---

## DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-145

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12-08-2024, AVEC  
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 12 août 2024, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 août 2024, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

2024-146

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Les Productions Cont'opéra 2 contes de Noël	1 000 \$
Les Éperviers junior AA de Normandin Commandite	500 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées:  
- Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-147

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS  
D'AOÛT 2024 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois d'août 2024 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'août 2024 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'août 2024, pour un montant de 652 563.02 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 08-2024

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-148

AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes, supérieures à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2024-08-07	B.R. Asphalte Inc.	Travaux d'asphaltage	39 522.89 \$
2024-08-12	B.R. Asphalte Inc.	Travaux d'asphaltage	54 456.76 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-149

ACHAT REGROUPÉ DE CHLORE LIQUIDE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normandin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de huit (8) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium; Chlore gazeux; Hydroxyde de sodium en contenant; PASS-10; PAX-XL6; PAX-XL8; Chaux calcique hydratée; Charbon activé en poudre.

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au "Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement" adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normandin désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'hypochlorite de sodium (chlore liquide) dont les quantités sont décrites au formulaire d'inscription et selon les termes prévus au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

QUE la Municipalité de Normandin confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20252027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat d'Hypochlorite de sodium pour les quantités estimées décrites au formulaire d'inscription selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027;

QUE la Municipalité de Normandin confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Normandin s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement à la date fixée en remplissant le formulaire d'inscription disponible en ligne sur portail de l'UMQ;

QUE la Municipalité de Normandin confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Normandin s'engage à respecter les termes du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Normandin reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants au regroupement d'achats. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-150

**ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 3 2024 - OMH  
MARIA-CHAPDELAINE :**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE la Ville de Normandin approuve le budget révisé 3 2024 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 185 600 \$ et des dépenses de 368 759 \$, résultant en un déficit à répartir de 183 159 \$ pour le secteur Normandin, comportant les ensembles immobiliers #1684 et #2669;

QUE la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu de 2024 pour un montant de 18 316 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-151

**PAVL - RÉFECTION CHEMIN ALFRED-  
VILLENEUVE :**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie local (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2024-2026;

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Normandin doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Normandin choisit d'établir la source du calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée des coûts des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Normandin autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil municipal de la ville de Normandin autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur des finances, M. Robin Tremblay ou le directeur général et greffier, M. Jean-Sébastien Nadeau sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2024-152

ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX  
MUNICIPAUX - CARRÉ MARIE-BRASSARD -  
CONSENTEMENT À UNE MODIFICATION  
CADASTRALE ET À UNE MODIFICATION DE  
L'ENTENTE :

CONSIDÉRANT l'Entente relative à des travaux municipaux – Carré Marie-Brassard, signée par la Ville et M. Ménard Construction inc. (" Demandeur "), le 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de cette Entente contient des garanties financières afin de garantir l'exécution des obligations du Demandeur, à savoir une hypothèque sur les lots 6 545 721, 6 548 019, 6 548 020, 6 548 021, 6 548 022, 6 548 023, 6 548 024 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de cette Entente contient un engagement du Demandeur à céder à la Ville des espaces verts, décrits à l'annexe F de l'Entente et dont les superficies sont spécifiées audit article, lesquels sont compris dans certains des lots hypothéqués;

CONSIDÉRANT QUE le Demandeur a mandaté un arpenteur-géomètre afin de lotir ces espaces verts, et un notaire afin de préparer l'acte de cession;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Ville autorise, à titre de créancier hypothécaire, la modification cadastrale projetée et présentée sur le plan cadastral préparé par M. Luc Hébert, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'Entente, afin:

- de préciser la description et la superficie des espaces verts à céder (article 8), en conformité avec ledit plan cadastral;
- de porter à 21 le nombre de terrains domiciliaires (article 1);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE la Ville de Normandin consente, à titre de créancier hypothécaire, à la modification cadastrale projetée et présentée sur le plan cadastral préparé par M. Luc Hébert, arpenteur-géomètre;

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE la Ville de Normandin consente à la modification de l'Entente relative à des travaux municipaux – Carré Marie-Brassard, signé par la Ville et M. Ménard Construction inc. ("Demandeur"), le 28 mars 2023, afin :

- de remplacer le tableau (description et superficie des espaces verts) contenu à l'article 8, par le tableau suivant :

	<b>DESCRIPTION</b>	<b>SUPERFICIE (m<sup>2</sup>)</b>	<b>PRIX (m<sup>2</sup>)</b>	<b>PRIX TOTAL</b>
Lot 6 648 558	Zone tampon périmètre et tampon parc	9 458.50	4.46	42 186.25 \$
Lot 6 548 020	Zone tampon centrale	3 460.40	4.46	15 433.38 \$
	10% de frais de parc	3 847.24	-4.46	(17 158.69 \$)
	Lot 5 555 414	196.90	-4.46	(878.17 \$)
	<b>Total que la ville devra déboursier</b>			<b>39 582.77 \$</b>

- de porter à 21 le nombre de terrains domiciliaires (article 1)

D'autoriser le maire, M. Jean Morency, et le directeur général et greffier, M. Jean-Sébastien Nadeau, à signer tous les documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution, dont le consentement à la modification cadastrale et un Addenda contenant les modifications à l'Entente.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-153

INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ POUR SE  
DOTER D'UN PLAN D'ACTION POUR  
REVITALISER SON TERRITOIRE EN TOUT OU  
EN PARTIE :

CONSIDÉRANT QU'un cadre visuel et bâti attrayant et durable est une marque convaincante du dynamisme d'un milieu de vie et qu'il constitue un des leviers mobilisant et important auprès des municipalités pour prévenir la dévitalisation et susciter un plus grand attrait de leur territoire;

CONSIDÉRANT QU'afin de développer une occupation plus dynamique, structurante et attrayante du territoire, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) avec son Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) propose aux municipalités de la région du SLSJ des outils concrets de mise en valeur et de revitalisation de leur cadre visuel et bâti, et ce, dans le cadre de sa mission;

CONSIDÉRANT QUE la SHL avec son service SARP propose aux municipalités une démarche d'accompagnement afin de mettre en place des plans de revitalisation tout en favorisant l'implication et la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti et le projet de Corvée collective de revitalisation menés par la SHL depuis 2016 ont eu de nombreuses retombées positives pour les communautés participantes et que seulement 18 municipalités auront pu en bénéficier;

CONSIDÉRANT QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP ciblent la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et qu'ils s'inscrivent à l'intérieur des priorités régionales pour implanter des initiatives de développement favorables à la qualité de vie des citoyens et aux saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP répondent à un besoin des collectivités et qu'ils s'inscrivent dans les orientations des schémas d'aménagement et de développement des MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus de la municipalité de Normandin est de soutenir et de mettre en valeur leur milieu;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE la municipalité signifie son vif intérêt à se doter d'un plan d'action pour revitaliser son territoire en tout ou en partie à l'intérieur de la future cohorte visée pour les années 2026 -2028.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-154

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN  
CONTENEUR DE CHASSE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire s'assurer que les carcasses de gibiers et de sauvagine ne seront pas délaissées dans des endroits inappropriés;

CONSIDÉRANT le service de conteneurs de chasse offert par la Régie des matières résiduelles Lac-St-Jean du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que la levée s'effectuera sur une base hebdomadaire;

CONSIDÉRANT que la demande de levée supplémentaire devra se faire par la municipalité directement à la Régie;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

- a) Accepte le protocole d'entente par la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean pour le service des conteneurs de chasse 2024.
- b) Accepte de défrayer les frais de location des conteneurs.
- c) Accepte d'effectuer la surveillance et d'assurer la propreté des lieux.
- d) Autorise l'adjoint des travaux publics, Monsieur Steeve Mailloux, à signer les documents nécessaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-155

ABANDON DU PROJET DE MISE À NIVEAU DU  
SENTIER MASK8ÀTIK8ICHE (PAFIRSPA) :

CONSIDÉRANT la résolution 2023-240 qui autorisait le dépôt du projet de réfection du sentier Mask8àtik8iche au Ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'aménagement du sentier pédestre a été donnée par le Ministère des Ressources naturelles (MRN) à la Société de gestion du Parc régional des Grandes-Rivières et que le Ministère de l'Éducation exige que le demandeur du projet soumis soit modifié en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne sera pas abandonné, mais simplement transféré au nom de La Société de gestion du Parc Régional des Grandes-Rivières de la MRC Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE le conseil municipal entérine l'abandon du projet "Mise à niveau du sentier Mask8àtik8iche" déposé dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air afin de pouvoir effectuer le changement de bénéficiaire du projet.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-156

APPUI DU PROJET DE MISE À NIVEAU DU  
SENTIER MASK8ÀTIK8ICHE AU PAFIRSPA :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil municipal appuie le projet de la Société de gestion du Parc Régional des Grandes-Rivières pour la mise à niveau du sentier Mask8àtik8iche afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE le conseil municipal s'engage à conclure une entente de service avec la Société de gestion du Parc Régional des Grandes-Rivières pour la Mise à niveau du sentier Mask8àtik8iche afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-157

FONDS PARTICIPATIF RURAL 2024 -  
PRIORISATION DE PROJETS :

CONSIDÉRANT la résolution 2024-91 Fonds participatif rural 2024 - priorisation de projets, adoptée le 13 mai 2024;

CONSIDÉRANT que certaines modifications ont été recommandées par le CCLSC:

<b>Demandeur</b>	<b>Projet</b>	<b>Subvention accordée</b>
Ville de Normandin	Coin ado au Site touristique Chute à l'Ours	1 500 \$
Ville de Normandin	Communauté nourricière – Atelier de formation	1 000 \$
Ville de Normandin	Journée de la Culture – Symposium de peinture	1 500 \$
Ville de Normandin	Achat de jeux de société pour la bibliothèque et le camp de jour	500 \$
Ville de Normandin	Fête de la famille	500 \$
Maison des jeunes Le Pentagone	Une "relâche" amusante !	1 500 \$
Orchestre à vents de Normandin	Piano et percussions	1 500 \$
OBNL Les Grands Jardins	Jeux d'eau	1 500 \$
Chambre de commerce et d'industrie Normandin	Le féminin en lumière !	250 \$
Centre Plein Vie	Défilé de mode : Je m'habille d'inclusion	1 000 \$
Club de Basketball de Normandin	Camp d'entraînement en basketball	1 500 \$
Comité du Festival Pré-Novice 2024	Festival Pré-Novice 2024	1 500 \$
Comité Halloween sur St-Cyrille	L'Halloween sur St-Cyrille	1 250 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000 \$</b>



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre des demandes faites par les organismes nommés précédemment et abroge et remplace par le fait même la résolution 2024-91 du 13 mai 2024 par celle-ci.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-158

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE  
PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU  
HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA  
VIOLENCE AU TRAVAIL :

CONSIDÉRANT QUE la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*, adoptée le 27 mars 2024, modifie en autres la *Loi sur les normes du travail* de manière à préciser le contenu minimal de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement; la Ville désire voir la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle politique abrogeant toute politique existante à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail, et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-159

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX  
RESTAURANTS :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de préposé aux restaurants;

CONSIDÉRANT que la candidature de Monsieur Samuel Harvey répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement de M. Samuel Harvey au poste de préposé aux restaurants, à compter du 27 septembre 2024, le tout selon les avantages prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CORRESPONDANCE :

Sûreté du Québec; RAPPORT PÉRIODIQUE D'ACTIVITÉS : Détails des activités survenus sur le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine pour la période du 1er avril au 31 mai 2024

École secondaire Polyvalente de Normandin; REMERCIEMENT : Remerciement pour la collaboration au Gala Méritas 2024 par notre contribution financière

Gouvernement du Québec; TECQ : Octroi d'un montant pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: RAPPORT DES ÉTATS FINANCIERS 2024 : Résultat du suivi de la santé financière des organismes municipaux

---

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

---

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

VARIA :

Aucun varia.

---

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 7  
OCTOBRE 2024 :

---

2024-160

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 42.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Jean Morency, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier